

Tribunal de première instance francophone de Bruxelles

Audience du lundi 27 juin 2022 - 48e bis chambre correctionnelle - salle 0.14 à 08H45

Yves Regimont

Inconnu ONBEKEND

Mélanie Noynaert

Juge

Substitut du Procureur du Roi

Greffier délégué

<p>1) 21PB171 BR93.L2.404245-2020 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9H00 – remise d'office</p>
<p>2) 21PB145 BR94.L2.421549-2019 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office.</p>
<p>3) 21PB383 BR81.L2.302254-2015 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office.</p>
<p>4) 21PB1119 BR81.LL.312664-2018 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office</p>
<p>5) 21PB891 BR95.L4.444973-2018 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office.</p>
<p>6) 21PB347 BR86.LL.439461-2019 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office.</p>
<p>7) 21PB489 BR92.97.2386-2018 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office</p>
<p>8) 21PB373 BR94.LL.487834-2017 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office.</p>
<p>9) 21PB462 BR98.LL.532632-2016 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office</p>
<p>10) 21PB449 BR95.LL.446966-2019 Dernière date : 27-06-2022</p>	<p>9h00 – remise d'office</p>

11) 21PB457 BR93.C4.521340-2019 Dernière date : 27-06-2022	9h00 – remise d'office
12) 21PB698 BR90.LL.489189-2019 Dernière date : 27-06-2022	9h00 – remise d'office
13) 20PB431 BR81.LL.311167-2015 Dernière date : 30-05-2022	9h15 (date relais)
14) 21PB1595 BR90.LL.408285-2019 Dernière date : 14-03-2022	9h20 (à plaider)

Communication :

Le siège de la 48ème bis subira de profondes modifications à la rentrée judiciaire. L'organisation de la chambre sera sans doute également quelque peu adaptée.

Il a, pour ces raisons, été décidé que tous les dossiers pris en délibéré par le siège actuel seraient prononcés pour le 30 juin au plus tard. Une audience extraordinaire de prononcé a d'ailleurs été fixée le jeudi 30 juin prochain à 8h45, salle O.10.

Il est évidemment impossible de prendre en délibéré ce jour des dossiers à prononcer trois jours plus tard. Tous les dossiers prévus en première fixation feront dès lors l'objet d'une remise d'office.

Le délai supplémentaire ainsi accordé doit être mis à profit pour mettre la cause en état, laquelle sera en principe évoquée à l'audience de remise, sans autre possibilité de nouvelle remise. Dans un certain nombre de cas, notamment dans les dossiers « alcool », la défense des prévenus concernés, est également invitée à profiter de ce délai supplémentaire, pour obtenir le résultat d'une ou plusieurs analyses sanguines reprenant notamment le marqueur PEth. (par exemple trois mois et un mois avant l'audience prévue).

Le tribunal vous prie de l'excuser pour ces désagréments et vous remercie déjà pour votre compréhension.

Il va de soi que, pour ceux qui le souhaitent, un courriel, mentionnant l'intervention, peut être adressé au tribunal, celui-ci vous dispensant alors de comparaître. Ces conseils seront avertis de la date de remise retenue.

Cordialement.

Yves REGIMONT
Président 48ème bis.